



Communauté de Communes
PONTHIEU-MARQUENTERRE

Rue,
Le vendredi 30 juin 2023

Le Président,

à

Madame, Monsieur,

Dossier suivi par : Isabelle MOUZE-ESTEVEES
Directrice générale des services
Maud LECUYER- Nathalie PINCHON-Juliette DESMARET
Secrétariat général
tél. 03 22 27 27 11
conseilcommunautaire@ponthieu-marquenterre.fr

Objet : Convocation au conseil communautaire – Mardi 11 juillet 2023

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous convier à participer à la réunion du conseil communautaire qui se tiendra, le :

Mardi 11 juillet 2023 à 16h30
Salle Esmeralda – Espace Victor Hugo
80690 Ailly-le-haut-clocher

Vous trouverez, en pièce jointe, l'ordre du jour et la note de synthèse des délibérations qui seront examinées ledit jour.

Si vous n'avez pas la possibilité d'assister à cette rencontre, je vous saurais gré de bien vouloir vous faire représenter par votre suppléant, pour les communes de moins de 1 000 habitants uniquement, en lui transmettant de ce fait l'ensemble des documents ; ou de donner pouvoir à un autre délégué titulaire (ceci vaut pour toutes les communes).

Les règles sanitaires et mesures barrières applicables seront en vigueur ledit jour.

Comptant sur votre présence, que je vous remercie de confirmer, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,

Claude HERTAULT



Communauté de Communes
PONTHIEU-MARQUENTERRE

POUVOIR ⁽¹⁾

Je soussigné.e donne pouvoir à
.....

de me représenter à la réunion convoquée pour le Mardi 11 juillet à 16h30 afin de prendre part à toutes les délibérations, d'émettre tous votes et signer tous documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant auquel cette réunion serait reportée pour cause quelconque.

Fait à le2023

Bon pour pouvoir et signature

(1) Pour rappel :

- Pour les communes n'ayant qu'un délégué titulaire, le délégué titulaire est suppléé par son délégué suppléant, mais si toutefois le délégué suppléant était indisponible, le pouvoir peut être donné à un autre délégué titulaire du conseil communautaire.

- Pour les communes ayant au moins 2 délégués titulaires (par conséquent pas de délégué suppléant), le pouvoir peut être donné à tout autre délégué titulaire du conseil communautaire.

1 - Approbation du dernier compte-rendu de la séance du 10 mai 2023

2 - Economie

2.1 - Rapport de DSP pour la gestion et l'exploitation de l'aérodrome d'Abbeville, par l'Association AE2A - Année 2022.

2.2 - Avenant n°4 à la convention de délégation de service public portant sur la gestion et l'exploitation de l'aérodrome d'Abbeville conclue

2.3 - Convention d'objectifs et de partenariat avec la chambre de métiers.

3 - Marchés publics

3.1 - Lancement de la consultation pour l'acquisition d'une pelle hydraulique pour les travaux d'entretien et de restauration du réseau hydrographique de son territoire

3.2 - Lancement de la consultation pour les assurances

4 - Finances

4.1 - Décision budgétaire modificative n°2 – Budget Principal 2023 :

4.2 - Décision budgétaire modificative n°1 – Budget annexe Crèches 2023 :

4.3 - Versement d'un fonds de concours à l'association de gestion de la Marpa et décision budgétaire modificative n°2 – Budget annexe Marpa 2023 :

4.4 - Précision dans le règlement du fonds de concours créé en 2023 en soutien à l'investissement au bénéfice de communes

4.5 - Versement d'un fonds de concours aux communes membres

4.6 - Actualisation de l'assiette éligible DETR 2023 pour l'opération des travaux de rénovation de l'école de Rue à la demande de l'Etat

4.7 - Harmonisation des conventions avec les communes de mise à disposition d'une salle communale au profit de la communauté de communes pour la restauration scolaire et extrascolaire – mise en place d'un Ratio au mètre carré pour poser un cadre commun

5 – GEMAPI

5.1 - Restauration de la continuité hydro-écologique de la Rivière Maye – Moulin de Rue – Demandes de subvention FEDER – Agence de l'eau

5.2 - Renouvellement de la délégation de maîtrise d'ouvrage à la communauté d'agglomération de la Baie de Somme pour la mise en œuvre du programme de restauration et d'entretien des cours d'eau de l'Abbevillois (2023-2025) sur les communes de Saint Riquier et Millencourt-en-Ponthieu – approbation de la convention à passer avec la CABS pour ladite période et contenu

6 – Habitat

6.1 - Attribution d'aides individuelles dans le cadre du programme « Habiter Mieux »

6.2 - Politique de l'habitat – aide au privé – délibération de principe

7 - Approbation de la convention cadre « petites Villes de demain » valant Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)

8 – Services périscolaires et extrascolaires

8.1 - Mesure de simplification et d'harmonisation du règlement intérieur des services périscolaires et extrascolaires (ALSH, séjours) offerts à la population du territoire par l'intercommunalité

8.2 - Modification de la délibération n°2023 045 du conseil communautaire en date du 22/03/2023 adoptant les tarifs des accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires, séjour, nuitée

9 - Urbanisme – définition des modalités de mise à disposition au public du projet de modification simplifiée n°1 du PLU de la commune de Ponthoile

10 – Ressources humaines

10.1 - Autorisation d'agrément pour le recours au service civique

10.2 - Fin de mise à disposition d'un logement de fonction pour nécessité absolue de service et changement d'affectation des lieux

11 - Questions diverses